

armées. Un modèle de radar de dépistage avancé, le n° 4 Mk. VI, destiné à l'artillerie de D.C.A. sera beaucoup utilisé en Europe occidentale aussi bien qu'au Canada. Les États-Unis ont également placé des commandes pour ces appareils. On a fabriqué au Canada, pour la première fois, des fusées de proximité.

Un nouveau genre de poste de radio portatif pour l'usage de l'infanterie a été mis au point au Canada en 1951. Il a une portée d'un mille et on le croit le meilleur du genre. L'armée canadienne, de même que les autres pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, s'en serviront beaucoup.

Les chantiers maritimes du Canada ont entrepris un programme de construction qui comprend 14 navires d'escorte, 14 dragueurs de mines, 5 bateaux gardiens de barrages, un brise-glace et plusieurs bâtiments de servitude. En outre, 21 dragueurs de mines et frégates qui avaient été mis au rancart, ont été transformés et remis à neuf. Les escorteurs, de conception canadienne sauf pour l'équipement de propulsion, sont les plus perfectionnés du genre et munis des appareils et de l'armement les plus récents; le premier a été lancé en novembre 1951. Les dragueurs de mines sont en aluminium et la coque en est recouverte de bois afin de neutraliser en partie leur magnétisme; à cette effet, les chantiers maritimes ont mis au point de nouvelles techniques relatives à l'utilisation de l'aluminium. Trois des dragueurs ont été lancés durant l'année financière 1951-1952 et le brise-glace, qui doit patrouiller les eaux septentrionales, a été lancé en décembre 1951.

La construction de ces navires exige que certains travaux se fassent ailleurs que dans les chantiers maritimes: la fabrication de chaudières, turbines, moteurs auxiliaires, équipement de pont et autres éléments. La plupart de ces contrats ont été adjugés au Canada.

Le programme de munitions a porté surtout sur les canons et affûts de marine 3·5'. Des arrangements prévoyaient aussi la production de l'obusier de 155 mm. et affût et de 105 mm., du canon de 155 mm. et du fusil sans recul de 105 mm. Les autres pièces comprennent les mortiers de 60 mm. et de 81 mm. et les lance-fusées de 3·5 pouces. Les contrats relatifs aux armes portatives ont été restreints, à cause en partie du désaccord concernant l'uniformisation de ce genre d'équipement. Certaines commandes ont été placées pour le compte du C.A.R.C. pour des mitrailleuses Browning de 0·50 pouce. Nombre de canons de D.C.A., de canons de campagne moyens, d'armes portatives et d'instruments que le ministère de la Défense nationale avait remisés ont été remis en état et modifiés durant l'année 1951-1952.

L'adoption des armements du genre américain a modifié les besoins en munitions. Le Canada a décidé de produire pour le compte de l'armée les pièces d'artillerie de 90 mm., 105 mm. et 155 mm. La production de munitions destinées à la marine comprend des obus pour canons Bofors de 3·5' et de 40 mm., des grenades sous-marines et d'autres projectiles anti-sous-marins. Les besoins de l'aviation englobaient des fusées et des munitions pour armes portatives. Deux usines fabriquent les explosifs servant aux munitions; l'une produit la pierite et l'autre, un certain nombre d'explosifs, y compris le RDX-TNT et la poudre à fusil. Il se fabrique aussi du phosphore et de l'hexachlorétane répondant aux normes officielles; l'hexachlorétane est surtout exporté aux États-Unis.

Les usines d'automobiles produisent des camions militaires de $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$ et $2\frac{1}{2}$ tonnes selon les données uniformes du Canada et des États-Unis. Grâce à leur grande capacité, ces usines sont en mesure d'accroître leur production de camions aussi rapidement que les besoins des services armés peuvent l'exiger. On achète en plus petites